

**Séance du 17 décembre 2021**

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean-Claude DAREAU

**Présents :** 6

**Sont présents :** Jean-Claude DAREAU, Alain DOCQUIN, Béatrice MARTY, Jérôme REBEYROL, Nelly REBEYROL, Catherine THOMAS

**Votants:** 7

**Représentés :** Pascal THIELIN par Jean-Claude DAREAU

**Excusés :** Paul CASADO, Lise MARIN

**Absents :** Valérie JEANAILLAC, Adrien KEMPF

**Secrétaire de séance :** Alain DOCQUIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil municipal désigne Alain DOCQUIN secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande que soit rajouté un dossier à l'ordre du jour le virement de crédits pour réajuster le compte 2041582 et le retrait du dossier concernant l'aménagement PAV (convention avec le SMD3) car nous n'avons pas reçu la convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier l'ordre du jour comme proposé par Monsieur le Maire et ainsi l'ordre du jour devient :

- ✓ Réajustement des crédits en investissement
- ✓ Renouvellement du contrat CNP
- ✓ Révision de la tarification des concessions du cimetière
- ✓ Un état des comptes de l'année en cours
- ✓ Questions diverses

Ci-après, les délibérations prises par le Conseil municipal

**Vote de réajustement de comptes - st hilaire estissac (DE 2021 020)**

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 2041582 du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1100.00	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	-1100.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces réajustements des comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses de la section d'investissement les réajustements des comptes comme indiqués ci-dessus.

## Renouvellement contrat CNP 2022 ( DE 2022 001)

**Monsieur le Maire explique** que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,  
**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2022.

## Prix des concessions du cimetière et du columbarium - Annule et remplace les délibérations du 21/11/2008 et du 26/11/2010 (DE 2022 002)

**Monsieur le Maire demande** que soient révisés les prix des concessions du cimetière et des cases de columbarium.

Monsieur le Maire rappelle les prix actuels des concessions du cimetière et des cases de columbarium et propose comme suit :

### Actuellement

#### **Temporaire 50 ans**

	<i>1 place</i>	<i>2 places</i>	<i>1 case</i>
Tombes	100 €	200 €	
Caveaux	200 €	400 €	
Case columbarium			600 €

### Proposition

	<b>Temporaire 15 ans</b>		<b>Temporaire 30 ans</b>		<b>Temporaire 50 ans</b>	
	<i>1 place</i>	<i>2 places</i>	<i>1 place</i>	<i>2 places</i>	<i>1 place</i>	<i>2 places</i>
Tombe	50 €	100 €	100 €	150 €	150 €	250 €
Caveau			200 €	300 €	300 €	500 €
Columbarium (1 case)		180 €		360 €		600 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** d'appliquer les tarifs comme suit :

	<b>Temporaire 30 ans</b>		<b>Temporaire 50 ans</b>	
	<i>1 place</i>	<i>2 places</i>	<i>1 place</i>	<i>2 places</i>
Tombe	100 €	150 €	150 €	250 €
Caveau	200 €	300 €	300 €	500 €
Columbarium (1 case)		360 €		600 €

Concernant les dimensions des concessions, il est rappelé ce qui suit :

- Pour une tombe d'une place : 1,40l / 2mL
- Pour une tombe de deux places : 2,40ml / 2mL
- Pour un caveau de 2 personnes superposées : 1,60ml / 2,35mL
- Pour un caveau de 2 x 2 personnes superposées : 2,30ml / 2,35mL
- 1 case de columbarium peut contenir 4 urnes

## Questions diverses

### ✓ **Projet photovoltaïque**

Lecture de la LRAR de Total Energies Renouvelables France du 26 novembre 2021 qui informe le Maire de sa « décision de mettre fin au développement du projet photovoltaïque sur le territoire de la commune ».

« Total Energies Renouvelables ne voit pas d'issue positive pour ce projet car au-delà de l'opposition qui perdure, ce projet se heurte à des problématiques techniques impactant sa faisabilité qui engendrent des surcoûts, des délais supplémentaires et de nouveaux impacts environnementaux ».

Monsieur le Maire signale que cette lettre n'est pas explicite quant à la validité du permis construire qui expire le 5 mars 2022. Il signale aussi que la presse régionale a annoncé le 26 novembre 2021 que les opposants au projet avaient été déboutés une quatrième fois par le Tribunal Administratif de Bordeaux.

✓ **Aménagement de la plateforme d'accueil du PAV**

La commune est dans l'attente de la proposition d'aménagement et de chiffrage du SMD3 qui propose la signature d'une convention et un paiement des travaux sur 2 années. Les documents afférents à ce projet seront transmis au conseil municipal dans les meilleurs délais.

✓ **Rénovation de la salle des fêtes**

Compte tenu de la restitution tardive de l'étude de faisabilité réalisée par l'ATD 24, elle sera transmise au conseil municipal dans les meilleurs délais.

✓ **Point sur les travaux réalisés sur la commune par Enedis**

Pour améliorer la distribution de l'électricité, Enedis va faire modifier des lignes aériennes et souterraines et poser de nouveaux postes. La ligne aérienne située au nord du Bourg entre Les lieux-dits Goiran et Grange du Bost sera supprimée et la ligne aérienne située entre les lieux-dits Leybardie et Lavaure sera enfouie sur le domaine public.

✓ **Déploiement de la fibre**

En janvier 2022, l'entreprise CIRCET débutera la phase d'étude du déploiement de la fibre sur la commune par un relevé de boîtes aux lettres pour identifier précisément les bâtiments susceptibles d'être fibrés. L'achèvement des travaux est annoncé pour 2025.

✓ **Logements communaux**

Le maire annonce que la locataire du logement Ouest de l'ancien presbytère quittera les lieux le 15 janvier 2022 et qu'il y a lieu de rechercher un nouveau locataire. Une annonce sera diffusée sur Leboncoin24.

✓ **Vœux 2022**

Pas de cérémonie des vœux à cause de la crise sanitaire.

